



LES BUDGETS PRIMITIFS 2018 DE LA VILLE DE LIBOURNE

NOTE DE SYNTHÈSE

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2018 s'élève à **53 698 203 €**

Par rapport au budget primitif 2017, la section de fonctionnement d'un montant de **35 460 203€** est en hausse de 0.88 % et la section d'investissement d'un montant de **18 238 000 €** est en hausse de 2.1 %.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de près de **3 683 k€**, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (3 550 k€), le solde étant affecté au financement de l'investissement par virement.

I – La structure simplifiée du budget global et les marges d'épargne



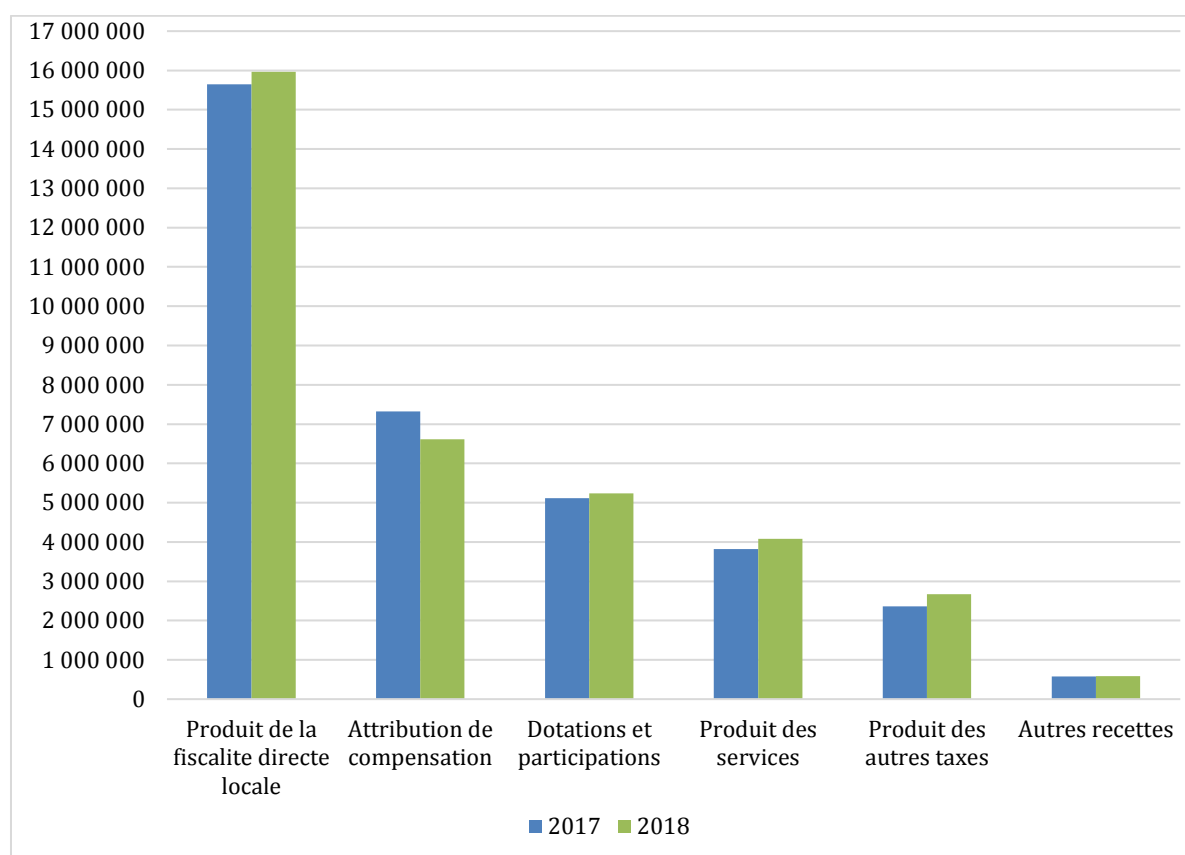
II – La section de fonctionnement

1 Les recettes réelles de fonctionnement : 35 155 203 €

Elles sont composées des produits de fonctionnement suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale
- L'attribution de compensation
- Les dotations et participations
- Le produit des services
- Le produit des autres taxes
- Les autres recettes

Elles s'élèvent à **35 155 203 €** au BP 2018, soit une augmentation de 0.88 % par rapport au budget primitif de 2017 (**+ 309 103 €**)



1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 73111) ressort pour 2018 à 15 972 218€ et évolue de 2 % par rapport au BP 2017 (+ 326 316 €)

Compte tenu du maintien des taux, cette progression provient de l'évolution des bases fiscales (loi de finances + 1.2 % et, en sus, une évolution physique de 0.6 % pour la taxe d'habitation, de 0.8 % pour la taxe foncière et de - 2 % pour la taxe foncière non bâtie).

Dans les tableaux présentés ci-après figure l'évolution des bases et des produits entre 2017 et 2018 :

BASES NETTES D'IMPOSITION

	2017	2018	Evolution 2018/17
TH	30 984 133	31 539 000	+ 1.8 %
FB	31 393 971	32 048 000	+ 2 %
FNB	306 452	301 300	- 1.68 %

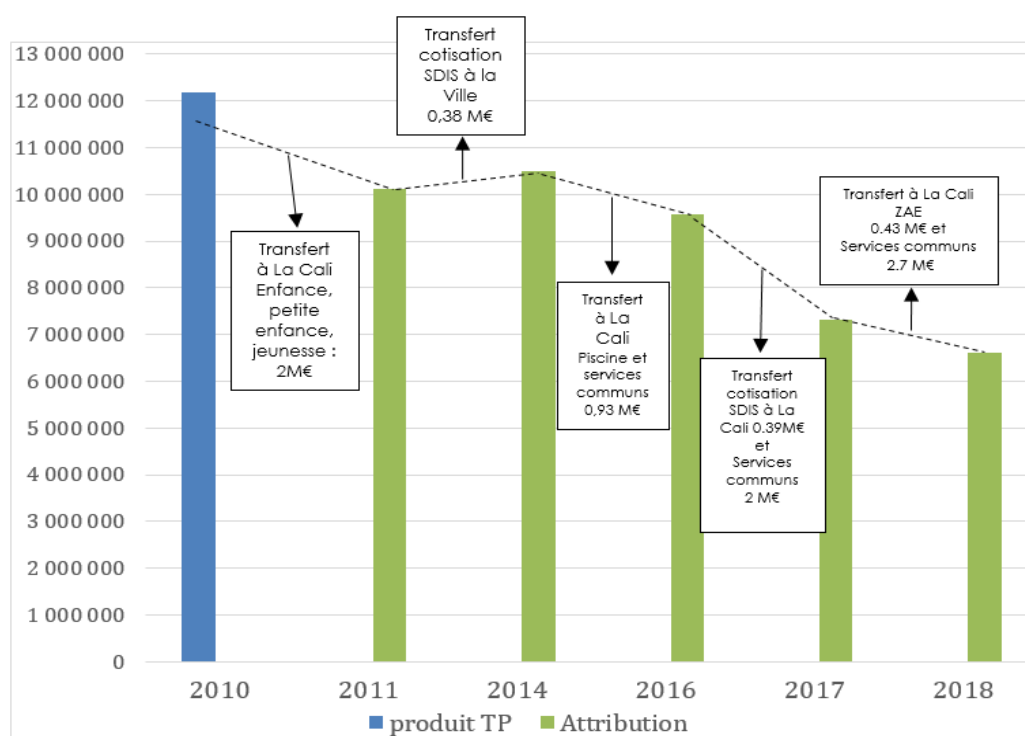
TAUX

2017 / 2018	
TH	21.02 %
FB	28.69 %
FNB	49.17 %

PRODUITS DES IMPOTS LOCAUX

€	2017	2018
TH	6 517 882 €	6 629 498 €
FB	8 976 527 €	9 194 571 €
FNB	151 493 €	148 149 €
Total	15 645 902 €	15 972 218 €

1.2 L'attribution de compensation (cpt 73211) : 6 615 085 € (12 183 168 € en 2010)



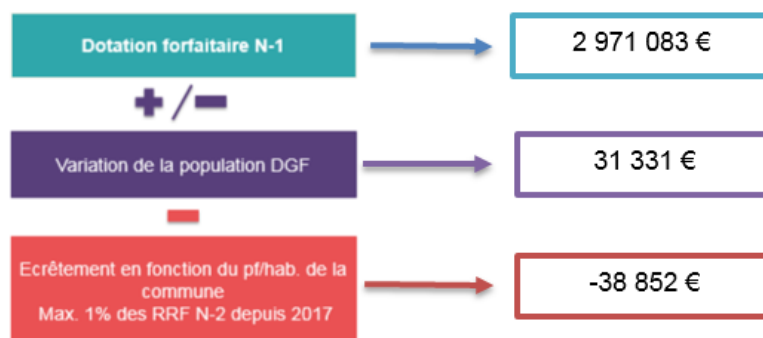
1.3 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 5 240 273 €

Ce compte, en augmentation de **122 782 €** par rapport au BP 2017, regroupe deux catégories de recettes :

- Les dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.), Dotation nationale de péréquation, Dotation générale de décentralisation (D.G.D.), allocations compensatrices fiscales) pour **4 887 453 €**, augmentent de 2.46 % par rapport à 2017, soit **118 308 €** supplémentaires.

Au moment du bouclage du budget primitif, l'Etat n'avait toujours pas communiqué le montant des dotations.

Pour la dotation forfaitaire, le mécanisme de calcul reste le même avec un montant estimé à **2 963 562 €** (soit une baisse de 7 521 € par rapport à 2017).



La dotation de solidarité urbaine est en hausse de 44 889 €, soit un montant estimé de **566 703 €**.

La Dotation nationale de péréquation augmente de 68 900 € : **464 463 €**

La dotation pour les titres sécurisés (passeports biométriques) progresse de **14 200 €**, s'élevant à **24 260€** en 2018.

Enfin, les compensations fiscales évoluent positivement de 23 662 € (**707 315 €**).

- Les participations, d'un montant de **352 820 €** diminuent de 60 k€ par rapport au BP 2017.

Elles concernent principalement les prestations versées par la CAF pour les accueils périscolaires (APS), l'école municipale des sports et sports vacances pour 253 k€ et le fonds de soutien aux rythmes scolaires pour 62 k€ (passage à 4 jours à compter de septembre 2018), le FISAC pour 16 k€.

1.4 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 4 078 782 €.

Ce compte, en augmentation de 6.7 % soit 258 K€ par rapport au BP 2017, regroupe principalement :

- Les recettes des familles (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, locations de salle,...) d'un montant de **972 k€** augmentent de 70 k€.

- Les recettes du stationnement sont **en hausse de 170 k€** entre les BP 2017 et 2018 (**770 k€**), liée à l'intégration du forfait post-stationnement.
- Les concessions dans les cimetières : **80 k€**.
- Les conventions de mise à disposition du personnel entre la ville et La CALI d'un montant de **654 k€** ont été ajustées en fonction du réalisé 2017 (586 k€) et de l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur 4 mois (38 k€).
- Les conventions de prestations de services avec La Cali, d'un montant de **1 076 k€** restent stables et regroupent :
 - la convention de gestion de la piscine municipale pour 750 K€,
 - les remboursements des frais de gestion des structures petite enfance et enfance pour 244 K€,
 - le remboursement des interventions des services techniques pour 37 k€,
 - la convention de gestion pour l'entretien des zones d'activités économiques transférées pour 43k€.
- La convention de prestations avec le CCAS, relative notamment au remboursement des repas des personnes âgées et aux interventions des services techniques, pour **166 K€**.

1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2 674 003 €

Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, regroupent ;

- le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) estimé à **298.4 k€**, en baisse de 27 k€, suite à l'impact de la fusion et de la hausse du Coefficient d'intégration fiscale de La Cali.
- la taxe locale sur la publicité extérieure (**330 k€**), en augmentation de 80 k€ (ajustement par rapport au réalisé 2017),
- les droits de mutation (**1 150 k€**), en augmentation de 255 k€ (ajustement par rapport au réalisé 2017),
- les droits de place (**306 k€**) et la taxe sur l'électricité (**540 k€**) qui demeurent stables.

1.6 Les autres recettes : 574 836 €

Elles recouvrent principalement les loyers pour **214 k€** (baisse de 83 k€ suite à la vente du bâtiment ARENA), le fond Graziana pour **50 k€** pour la dernière année, les recettes exceptionnelles liées à des sinistres pour **65 k€** et les atténuations de charges pour **40 k€**. Une nouvelle recette d'un montant de **90 k€** est prévue au budget 2018 pour les mécénats de l'exposition Rosenberg.

2 Les recettes d'ordre de fonctionnement : 305 000 €

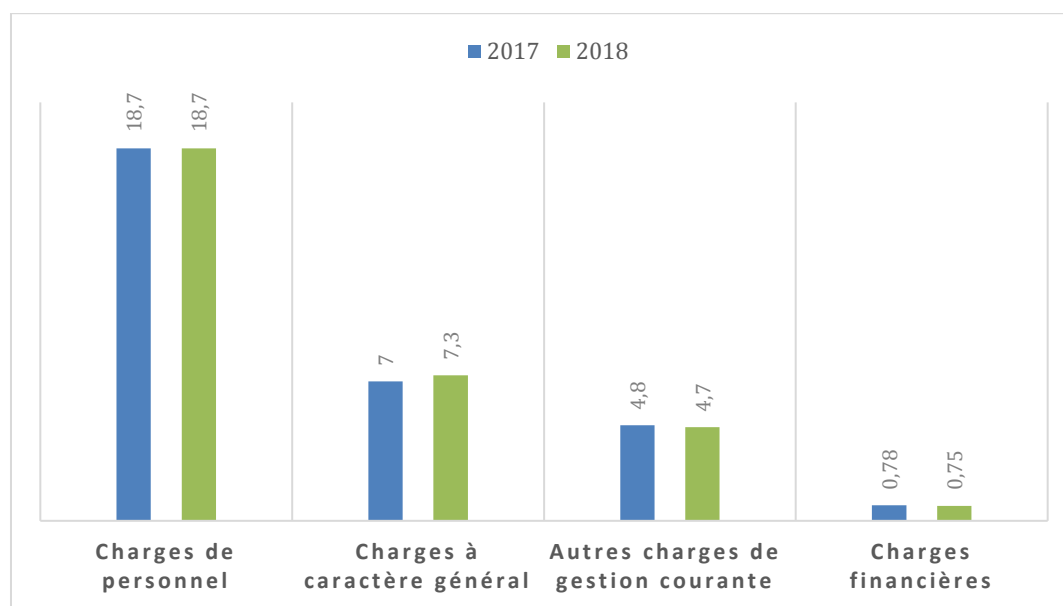
Elles concernent notamment les travaux d'investissement en régie pour 300 000€.

3 Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : 31 777 203 €

Elles se décomposent en quatre rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières

Les DRF s'élèvent à **31 777 203 €** pour l'année 2018, soit une **augmentation de 0.73%** par rapport au budget primitif 2017 (+ 230 653 €).



3.1 Les dépenses de personnel (012) : 18 650 k€

Entre les BP 2017 et 2018, le montant des charges de personnel demeurent stables.

Pour pouvoir comparer ce poste, il est nécessaire de le retraiter en neutralisant les charges du personnel transféré à La Cali dans le cadre de la création des services communs.

Au 1^{er} janvier 2018, 54 agents de la ville de Libourne des services finances, informatique, ressources humaines, direction générale des services, service juridique, commande publique et services techniques (patrimoine, bureau d'étude et direction) ont été intégralement transférés à La Cali, ce qui représente une dépense d'environ **2 500 k€** prélevés sur l'attribution de compensation.

Présentation consolidée des dépenses de personnel	BP 2017	CA 2017 estimé	BP 2018
Chapitre 012 Charges de personnel	18 650 000	18 947 671	18 650 000
Part des charges de personnel enfance jeunesse petite enfance prélevé sur l'AC	2 603 260	2 603 260	2 603 260
Part des charges de personnel des services mutualisés prélevé sur l'AC	2 027 140	2 022 106	2 514 954
Refacturation personnel enfance mis à disposition auprès de La Cali	-670 460	- 586 484	- 654 550
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	22 609 940	22 986 553	23 113 664
Ecart n-1 en € *		823 265	127 111
Evolution annuelle en % *		3.71 %	0.55 %

* par rapport au CA n-1

- **Les charges supplémentaires :**
 - Evolution du GVT (glissement vieillesse technicité) : 130 K€
 - 3 recrutements (instructeur permis de diviser, manager commerce, poste ASVP) et 2 remplacements (agent service des fêtes, policier municipal) : 97 K€
 - Le coût 2018 des recrutements effectués en 2017 : 127 k€
- **Les baisses de charges :**
 - Les départs à la retraite (effet noria, non remplacement, optimisation) et les autres sorties (fin contrats...) : diminution de 230 K€

3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : 7 316 k€

Ce chapitre augmente de + 272 k€ (+3.8 %) par rapport au BP 2017, du fait notamment de l'exposition Rosenberg (140 k€), financée à hauteur de 65 %.

Sans cette dépense exceptionnelle, l'évolution du chapitre 011 serait de 1.8 %.

Ce chapitre regroupe notamment :

- les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage, téléphonie, carburant) : **1 750k€**
- les contrats de prestation de service et maintenance : **1 200 k€**,
- Les achats de fournitures et de petits équipements, de fournitures et équipements de voirie, de produits d'entretien, de vêtements de travail : **641 k€**
- La restauration municipale : **619 k€**
- Travaux d'entretien des espaces verts, environnement : **343 k€**
- Les locations immobilières : **266 k€**
- Les assurances : **156 k€**
- La redevance spéciale versée au SMICVAL : **143 k€**
- Les travaux d'entretien des bâtiments publics : **74 k€**
- Les fournitures scolaires : **80 k€**

3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : 4 788 k€ (- 0.65 %)

Ce compte enregistre une baisse de 31 k€ et regroupe principalement des dépenses suivantes :

- La subvention versée au CCAS (**2 285 k€**), soit une baisse de 15 k€, tout en transférant le versement des subventions dédiées aux organismes sociaux (41k€).
- Les subventions au COS et à l'amicale (**159 k€**).
- Les subventions aux associations (**726 k€**), en baisse de 47 k€, suite au transfert au CCAS évoqué ci-dessus et la fête du vin non prévue en 2018.
- Le virement d'équilibre versé au budget annexe du FAC pour 990 k€ est en augmentation de 70 K€, liée à la perte d'un mécénat relatif au gardiennage de Fest'arts.
- Les subventions aux écoles privées (**141 k**).

3.4 Les charges financières (cpt 66) : 753 454 € (- 4.2 %)

Les charges financières sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant stable de **610 k€**.
- des intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de **128 k€**, en baisse de 23 k€.

4 Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 3 683 k€

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et sont en hausse de 79 k€.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 2 160 k€ correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant, s'ajoutent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 523 k€ qui contribuent également au financement des investissements.

III – La section d'investissement

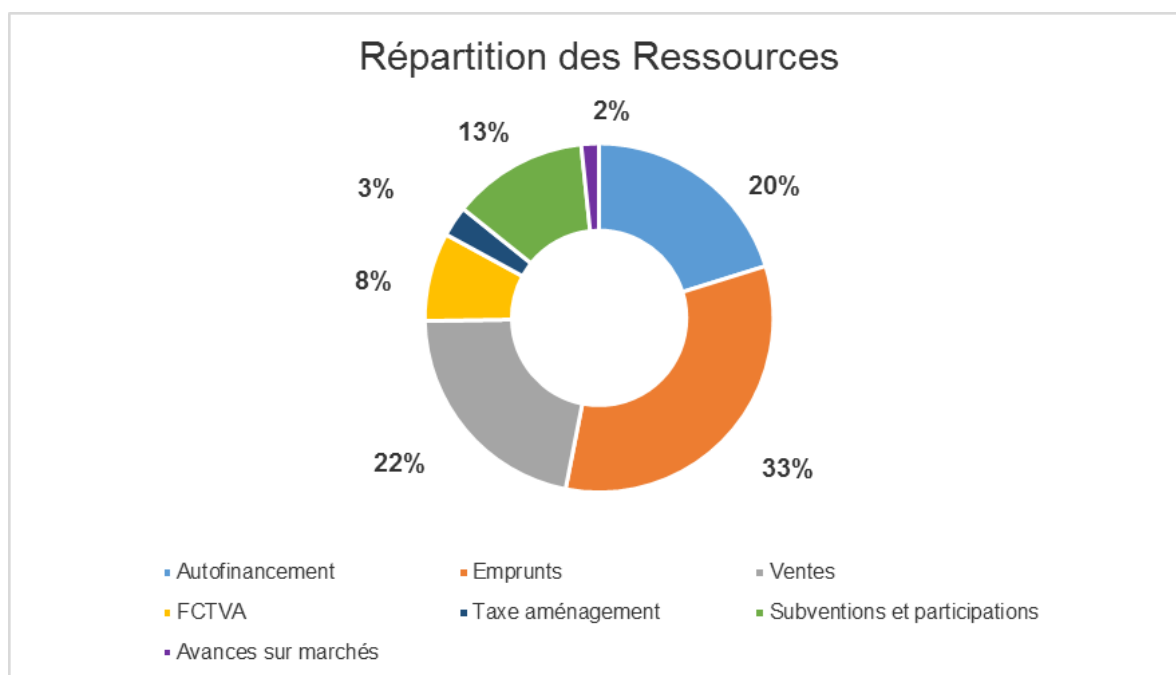
La section d'investissement s'élève à **18 238 000 €**.

L'équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements (**3 683 000 €**).

1 Les recettes globales d'investissement

Le financement des investissements est assuré principalement par cinq grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement : 2 160 000 €
- L'amortissement : 1 523 000 €
- Les cessions : 3 943 000 €
- Les subventions : 1 947 000 €, dont 1 045 000 € provenant du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL 2016 et 2017)
- Les amendes de police : 350 000 €
- Les dotations (FCTVA et taxe d'aménagement) : 1 915 000 €
- L'emprunt : 6 000 000 €



2 Les dépenses réelles d'investissement : 18 238 000 €

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

2.1 La dette : 4 170 000 €

Le remboursement de la dette en capital d'un montant de **3 550 k€**. Le profil d'extinction de la dette intègre les emprunts mobilisés sur l'exercice 2017 à hauteur de 8.2 M€.

Le loyer d'investissement du PPP (partenariat public privé) relatif à l'éclairage public et à la signalisation tricolore s'élève à un montant de **620 k€**.

2.2 Les opérations d'investissement : 13 225 000 €

Les investissements sont répartis entre **les opérations votées en APCP** pour un montant total de **6 887 500 €** et **des opérations hors APCP**, au caractère annuel, récurrent ou ponctuel, pour **6 337 500 €**.

Les principales opérations inscrites en crédits de paiement 2018 du programme d'APCP :

- Aménagement des Quais de la confluence : 3 847 k€
- Aménagement Cœur de Bastide (fin de programme) : 440 k€
- Chaussées-trottoirs : 700 k€
- Réhabilitation des écoles du centre (Jean Jacques Rousseau) : 978 k€
- Maison des associations : 231 k€
- Réhabilitation du stade de la Jalousie : 560 k€

Les principales opérations hors APCP :

- Travaux d'isolation thermique de la médiathèque : 645 k€ (300 k€ de C.E.E.)
- Vidéo protection : 240 k€
- Aménagement de l'espace public (ESOG) : 400 k€
- Réhabilitation des allées de Tourny : 322 k€
- Poursuite du déploiement des classes numériques dans les écoles : 160 k€
- Sécurisation des bâtiments scolaires : 180 k€
- Valorisation de la démarche vers le développement durable des cimetières : 200k€
- Amélioration de la sécurisation de l'avenue Foch : 150 k€
- Opérations récurrentes de travaux de mise à niveau du patrimoine bâti : 615 k€
- Renouvellement matériel technique, roulant, sécurité routière, voirie... : 406 k€
- Poursuite de la mise à niveau du parc horodateurs : 85 k€

BUDGET ANNEXE

FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

Le budget est équilibré par le virement provenant du budget principal pour un montant de **990 000 €**

STRUCTURE DU BUDGET 2018

THEATRE DU LIBURNIA

DEPENSES	813 650	RECETTES	813 650
Programmation Culturelle	257 290	Abonnements & Location du théâtre	98 500
Personnel	276 700	Subventions & Participations	69 700
Autres charges à caractère général	149 160	Autres Recettes	25 320
Annuité de la dette	108 000	Virement d'équilibre	620 130
Amortissement	22 500		

FEST'ARTS

DEPENSES	550 370	RECETTES	550 370
Compagnies	190 000	Entrées + Ventes diverses	22 000
Autres dépenses	195 370	Subventions & Participations	115 500
Personnel	165 000	Sponsors - Parrainages	43 000
		Virement d'équilibre	369 870

BUDGET ANNEXE

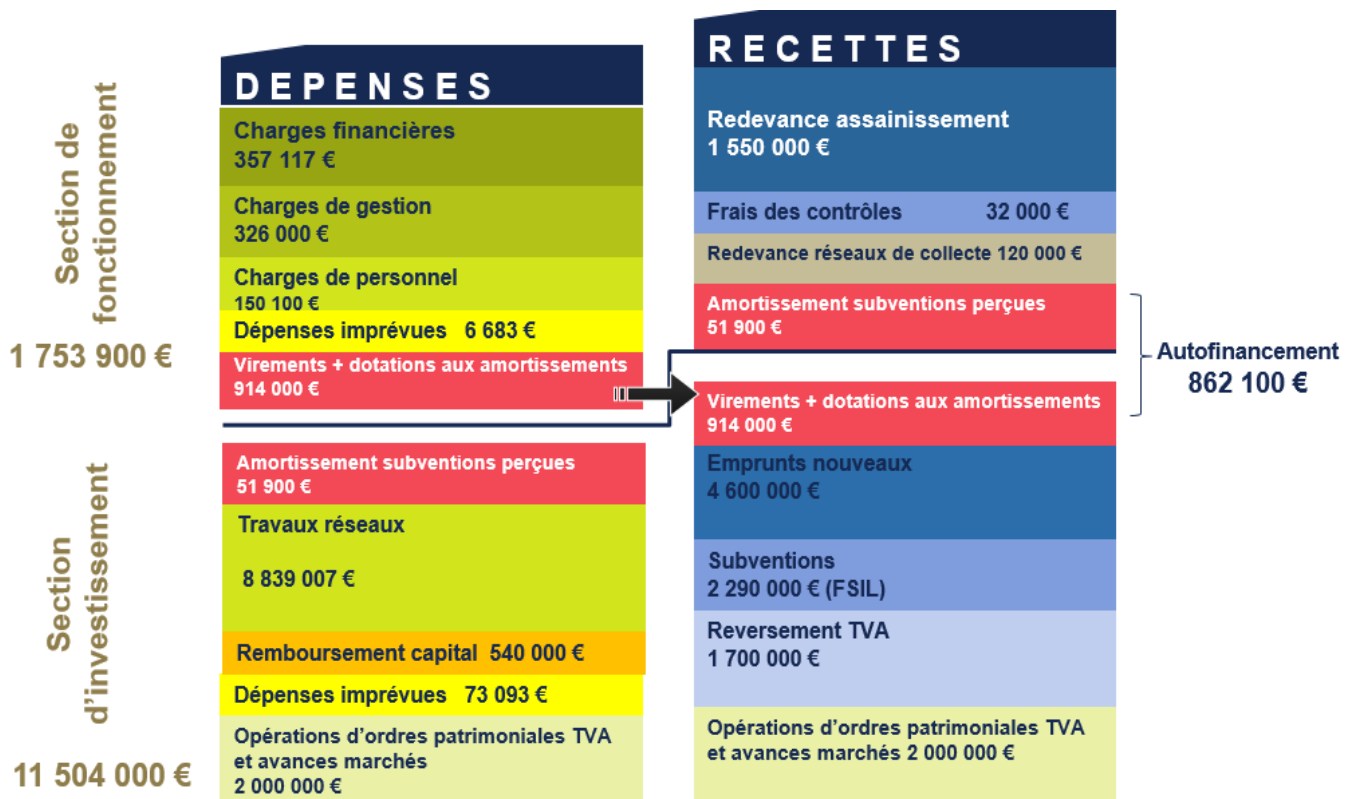
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2018 s'élève à **13 257 900 €**.

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe en 2018 qui reste à 0.80 € du m³.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement + amortissement) de 914 000 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (540 000 €).

La structure simplifiée du budget annexe



BUDGET ANNEXE

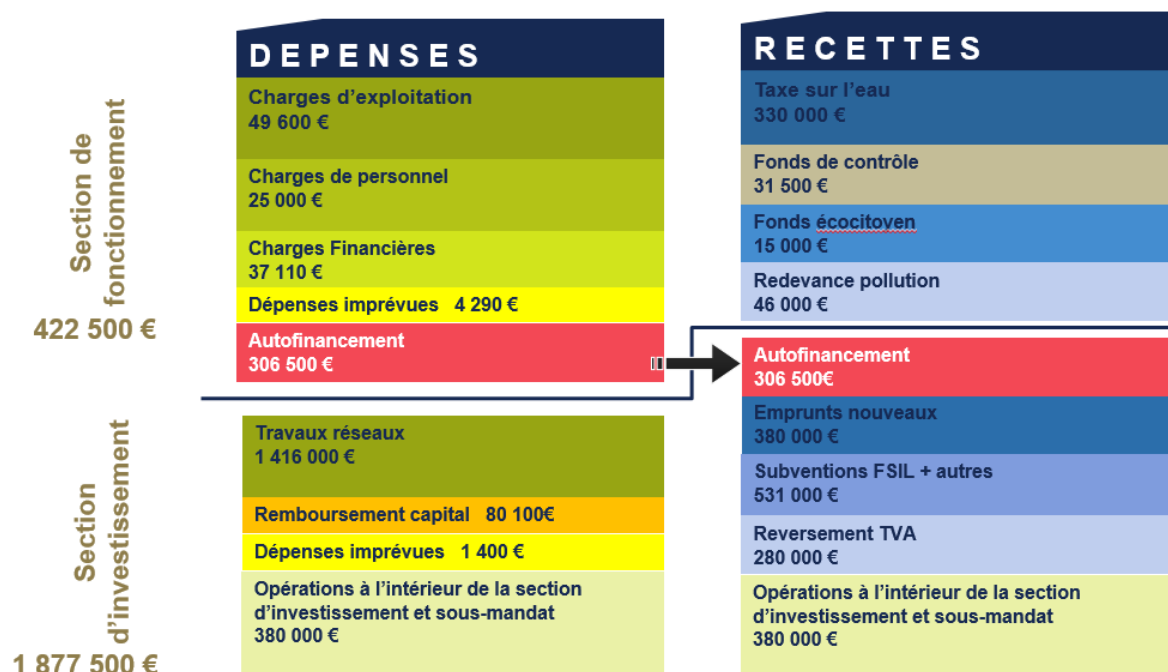
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2018 s'élève à **2 300 000 €**.

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe en 2018 qui reste à 0.20 € du m³.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement+ amortissements) de 306 500 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (80 100 €).

La structure simplifiée du budget annexe



BUDGET ANNEXE

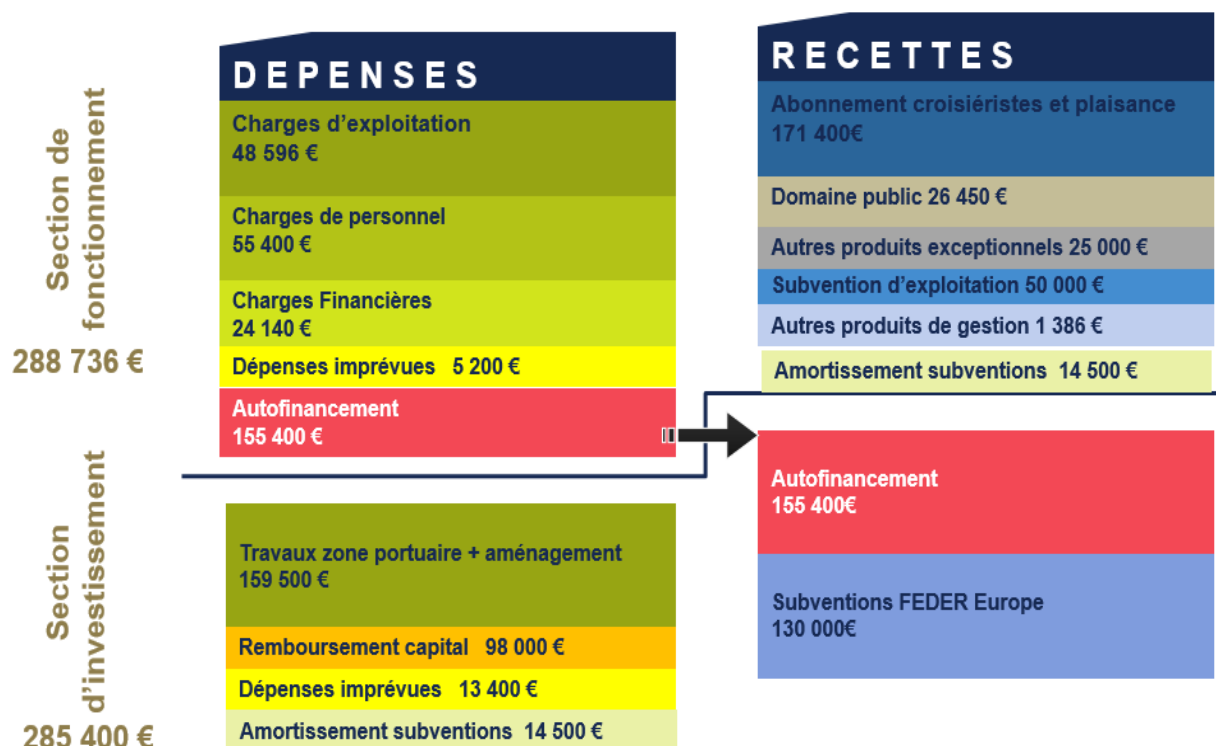
PORT DE LIBOURNE – SAINT-EMILION

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2018 s'élève à **574 136 €**.

Ce budget est équilibré par les abonnements des croisiéristes et de plaisance et par le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal de la ville de 50 000 €, afin de permettre le remboursement de la dette en capital après d'importants investissements au cours des trois dernières années.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement+ amortissements) de 155 400 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (98 000 €).

La structure simplifiée du budget annexe



BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2018 s'élève à **8 550 €** en section de fonctionnement.